

Programme de Cession des biens

VILLE DE
VALENCE

2021 / 2023

Modalités d'organisation du Programme de Cession

Présentation des biens : Chaque bien fait l'objet d'une fiche de présentation sur le site de la Ville

Visite des biens : Chaque bien mise en ligne sur le site fera l'objet deux visites collectives en présence du service Foncier de la Commune de Valence.

À la suite des visites collectives, le service Foncier se chargera d'apporter une réponse aux demandes d'informations complémentaires formulées par les personnes intéressées.

Remise des offres : Les offres d'achat devront être adressées par courrier ou par voie électronique, à l'attention de Monsieur Franck Soullignac au Service Commun Foncier de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel 26000 Valence.

Choix des candidats retenus : Tous les biens publiés sur le site de la Commune de Valence, feront l'objet d'une clôture de remise des offres à une date choisie de façon discrétionnaire par la Ville.

La ville de Valence conclura la vente avec le promettant dont l'offre présentera le montant le plus élevé en respectant le prix indiqué et après analyse du projet.